



Paris, le 4 mars 2015

Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Monsieur Laurent PETRYNKA
Directeur National de l'UNSS
13 rue Saint Lazare
75009 PARIS

Nréf. SGal/CH

Objet : jeux d'échecs

Monsieur le Directeur national,

L'envoi de la fiche sport jeux d'échecs a provoqué de vives réactions parmi nos collègues. S'il existe une fédération « sportive » des jeux d'échecs, nous ne comprenons pas le choix de l'UNSS de faire la promotion et d'organiser des championnats de France de ce « sport ».

A la fois parce qu'il n'est pas enseigné en EPS (plus qu'éloigné des finalités et objectifs de l'EPS¹ et absent des programmes scolaires EPS) et parce qu'il trouble l'identité même du sport scolaire. Le SNEP-FSU et nombre d'enseignants d'EPS-animateurs d'AS ne comprennent pas et rejettent cette orientation prise par la direction nationale UNSS.

Si les jeux d'échecs ont un intérêt certain pour les jeunes,

- sur le site EDUSCOL, la [page consacrée à l'introduction du jeu d'échec à l'école](#) : « Dans le cadre du plan sciences et technologies à l'école, lancé en janvier 2011, les enseignants sont invités à développer dans les classes l'usage des jeux traditionnels et notamment du jeu d'échecs. La circulaire intitulée « Introduction du jeu d'échecs à l'École » vise ainsi à sensibiliser un grand nombre d'enseignants aux bienfaits pour les élèves, de la pratique de ce jeu qui mobilise logique, stratégie, rigueur et capacité d'abstraction, tout en facilitant l'apprentissage de la citoyenneté par le respect des règles et d'autrui. »

- la [convention MEN-FFE](#) qui précise en préambule : « la pratique des échecs encourage notamment le développement des capacités intellectuelles telles que la mémoire, le raisonnement logique, la capacité d'abstraction, l'analyse de problème et la mise en œuvre de stratégies de résolution ».

Les compétences et capacités décrites ne sont ni celles développées prioritairement par l'EPS ni par les APSA pratiquées dans les AS. Les jeux d'échecs doivent se développer dans un autre cadre que celui du sport scolaire, des sections sportives scolaires, des options facultatives EPS - y compris le haut niveau scolaire - et de l'UNSS, comme c'est d'ailleurs déjà le cas puisque des jeux scolaires sont organisés depuis plusieurs années, des clubs échecs existent dans les établissements ou dans le cadre des FSE.

Le sport scolaire a une identité bien particulière. Il regroupe des APSA et des formes de pratiques d'entraînement, de rencontres et de compétitions pour favoriser la pratique physique (avant tout) du plus grand nombre et l'exercice des responsabilités dans ces mêmes pratiques. Sans pratique physique et motrice conséquente nous estimons que les jeux d'échecs n'ont pas leur place dans le programme UNSS.

¹ L'EPS dans les programmes disciplinaires du collège et lycées est définie au travers de :

-Une finalité

L'EPS a pour finalité de former, par la pratique scolaire des activités physiques, sportives, artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué

Trois objectifs (pour chaque élève)

-Développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite,

-Savoir gérer sa vie physique et sociale,

-Accéder au patrimoine culturel.

Leur intégration est pour nous une dérive parce qu'elle éloigne les jeunes licencié.es de la pratique physique. Le SNEP-FSU est opposé à l'intégration des jeux d'échecs dans le programme des activités à finalité nationale UNSS.

De plus, nous nous permettons de vous faire remarquer que dans le PNDSS il est inscrit - dans le chapitre consacré aux championnats de France(CF) - que la décision d'ouverture d'un CF relève de la direction nationale en considération d'un certain nombre d'éléments (participation de la fédération délégataire conventionnée, nombre d'équipes inscrites, dynamique du sport au regard du nombre d'AS en France, aspects financiers, etc.) avec la CMN (six personnes dont, sauf erreur de notre part, un seul est enseignant d'EPS) et l'organisateur. Pour les échecs aucun de ces critères ne sont réalisés.

Par conséquent, nous vous demandons de surseoir à l'intégration des jeux d'échecs dans le programme sportif de l'UNSS et profitons de cet échange pour vous demander également, dans le respect du fonctionnement démocratique de notre association, de consulter les instances de l'UNSS (CD, CR, CA et AG UNSS) sur l'opportunité et le bien-fondé de l'intégration de tout nouveau sport dans le programme UNSS.

Dans l'attente d'une réponse de votre part sur notre demande de ne pas intégrer les jeux d'échecs dans le programme sportif de l'UNSS, nous restons à votre disposition pour échanger de vive voix sur cette question.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur national, à l'expression de notre considération distinguée.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général



Nathalie FRANÇOIS
Secrétaire nationale

Copie à Mme Debuchy et M. Waïss